

NOTE ARMEMENT VIA OCEAN

27 mars 2024

Pour affichage

Plan de gestion des DCP par navire

En tant que membre de l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF), VIA OCEAN s'engage à la mise en œuvre des résolutions qui soutiennent la conservation à long terme et l'utilisation durable des stocks de thon, réduire les prises accessoires et promouvoir la santé des écosystèmes. Cela inclut la conformité à la mesure de conservation ISSF 3.7 concernant la gestion des DCP identifiée dans le rapport technique ISSF 2019-11.

Nos politiques de gestion des DCP, qui incluent les activités de senne coulissante, s'engagent sur les points suivants :

a) Se conformer aux exigences de déclaration de l'État du pavillon et de l'ORGP pour les statistiques de pêche par type d'ensemble

Nous nous engageons à :

- [Remplir complètement et avec précision les journaux de bord, y compris les informations du journal de bord des DCP, par type d'ensemble requis par [État du pavillon/ORGP thonière] et les soumettre par déclaration électronique à l'autorité et/ou à l'ORGP requises]
- [Atteindre une couverture d'observateurs de 100 %, même si elle n'est pas requise par l'ORGP thonière, sur toutes les sorties de pêche grâce à l'utilisation d'observateurs humains ou à une combinaison d'observateurs humains et de surveillance électronique (EM) volontaire. Pour la SE, les normes minimales de meilleures pratiques élaborées par l'ISSF, ou celles élaborées par l'ORGP thonière, seront suivies]
- [Collecte des données sur le nombre de DCP actifs et l'activité des DCP (déploiements, visites, poses et pertes) comme requis par [ORGP thonière] et les soumet à l'autorité requise et à l'ORGP thonière]]
- [Autoriser le fournisseur de bouées de données satellitaires à fournir à [État du pavillon] les données de position quotidiennes des bouées pour estimer le nombre de DCP actifs et les soumettre volontairement à l'ORGP thonière.]

b) Déclarer volontairement des données supplémentaires sur les bouées DCP à l'usage des organismes scientifiques des ORGP

Nous nous engageons à :

- [Communiquer les données quotidiennes de position et les données sur la biomasse acoustique des échosondeurs des bouées DCP aux [organismes scientifiques de l'ORGP et/ou aux institutions scientifiques nationales et/ou à l'État du pavillon], dans un délai maximum de 90 jours. Les données soumises doivent inclure le nom du navire et le numéro IMO (si disponible). Les déploiements doivent être identifiés dans les soumissions de données lorsque cela est possible. [Et, en cas de déclaration à une institution scientifique nationale ou à l'État du pavillon, nous demanderons que ces données soient mises à la disposition de l'ORGP concernée à des fins scientifiques.]

c) Soutenir les limites fondées sur la science du nombre total de DCP utilisés par navire et/ou d'ensembles de DCP réalisés

Nous nous engageons à :

- [Ne pas avoir plus de 300 DCP actifs par navire à tout moment, même si [ORGP] autorise un nombre plus élevé]
- [Respecter la limite du nombre actif de DCP adoptée par [ORGP thonière]].
- [Déployer uniquement des DCP avec des bouées de repérage par satellite]
- [Ne pas réactiver à distance les bouées précédemment désactivées. Elles ne seront réactivées qu'au retour des bouées au port]
- [Soutenir une fermeture [totale][DCP] de [toutes les pêcheries de thon tropical] [la pêcherie à la senne] dans les [ORGP thonières] suffisamment longue pour réduire la pression de pêche sur les stocks cibles]
- Respecter la fermeture de zone temporelle [DCP] établie par [ORGP thonière].

d) Utiliser uniquement des DCP non maillant pour réduire la pêche fantôme

Nous nous engageons à :

- [Déployer uniquement des DCP totalement non maillant (c'est-à-dire sans aucun filet) conformément au Guide ISSF pour les DCP non maillant]
- [Ne pas déployer de DCP à "risque élevé d'enchevêtrement" selon le Guide ISSF pour les DCP non maillants (c'est-à-dire ceux qui utilisent de grands

filets ouverts soit dans le radeau, soit dans la partie inférieure des DCP. (> 2,5 pouces ou 7 cm de maille)]

- [Retirer de l'eau et ramener au port tous les DCP rencontrés à « haut risque d'enchevêtrement » selon le Guide ISSF pour les DCP non maillants (c'est-à-dire ceux qui utilisent de grands filets ouverts soit dans le radeau, soit dans la partie inférieure des DCP. (> 2,5 pouces ou maille de 7 cm)]

e) Atténuer d'autres impacts environnementaux dus à la perte de DCP, y compris par l'utilisation de DCP biodégradables et de politiques de rétablissement de la DCP

Nous nous engageons à :

- [Étudier la faisabilité d'utiliser des DCP avec uniquement des matériaux biodégradables dans leur construction, y compris la structure de flottaison du radeau]
- [Participer à des essais de conceptions et d'essais de DCP biodégradables avec la participation d'organismes scientifiques de l'ORGP et/ou de CPC ou d'un scientifique de l'ISSF]
- [Participer à des essais de matériaux biodégradables d'origine locale en collaboration avec [institution scientifique].]
- [Participer aux essais des programmes de récupération de la DCP avec la participation d'[organismes scientifiques de l'ORGP et/ou de CPC ou de scientifiques de l'ISSF]

f) Pour les requins soyeux (le principal problème de prises accessoires dans les ensembles de DCP), mettre en œuvre d'autres efforts d'atténuation

Nous nous engageons à :

- [Application des meilleures pratiques pour la manipulation et la remise à l'eau en toute sécurité des requins et des raies amenés à bord] ;
- [Pratiquer la meilleure manipulation et la remise à l'eau en toute sécurité des requins et des raies amenés à bord] ;
- [Réduction du nombre annuel d'ensembles effectués sur les petites agrégations de thon (< 5 tonnes)].